

**2017**

# **LOGEMENTS TRANSITOIRES DU VAL DE LORRAINE**

**Rémi BERNARD**  
*Directeur*

**Estelle KREISCHER**  
*Chef de service*

Rue des 4 éléments  
Bâtiment Delta Services  
54340 POMPEY

Tél : 03 83 94 01 00

Courriel :  
[valdelorraine@asso-ars.org](mailto:valdelorraine@asso-ars.org)



## MISSION

- Proposer à des populations en grande difficulté, des logements décents et meublés.
- Apporter par cette formule «meublé» une réponse la plus immédiate possible, se rapprochant d'une situation locative traditionnelle.
- Accompagnement social individualisé.

## FINANCEMENT

ÉTAT Politique en faveur de l'inclusion sociale : accompagnement social

ÉTAT Allocation Logement Temporaire

Participation des usagers

## CAPACITÉ

**5 logements meublés** dont :

- 1 logement sur Pompey
- 1 logement sur Frouard
- 2 logements sur Pont-à-Mousson
- 1 logement sur Blénod-lès-Pont-à-Mousson

## ÉQUIPE

Personnel social

3 travailleurs sociaux

*(action mutualisée avec le CHRS)*

2,80 ETP

# ACTIVITÉS 2017

## **Public**

**12 ménages logés sur l'année** dont :

- 2 couples avec ou sans enfants
- 8 isolés avec enfants
- 2 adultes seuls

**27 personnes** représentant :

- 14 adultes
- 13 enfants

## **Flux**

- 27 personnes admises
- 19 personnes sorties

## **Orientations des ménages à l'issue de la prise en charge**

- 5 ménages admis en CHRS
- 2 ménages en logement autonome
- 1 ménage accueilli en famille

Durée moyenne de séjour : 5 mois

**4 ménages présents au 31 décembre 2017, soit 8 personnes**

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PREAMBULE.....</b>	<b>2</b>
1.1	Présentation et évolution en 2017.....	2
1.2	Cadre et objectifs de la mission .....	2
1.3	Le public ciblé .....	3
1.4	Les modalités d'admission et d'accompagnement .....	3
1.5	L'accompagnement .....	4
1.6	Le logement transitoire et le partenariat.....	4
<b>2</b>	<b>DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS .....</b>	<b>6</b>
2.1	Typologie des ménages .....	6
2.2	Motif de la demande-T.....	6
2.3	Durée de séjour .....	7
2.4	Réponses apportées .....	8
<b>3</b>	<b>PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2018 .....</b>	<b>9</b>
3.1	Partenariat et échanges .....	9
3.2	Outils de travail et formation .....	9
3.3	Le parc locatif et le service technique.....	10
<b>4</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>11</b>
4.1	Tranches d'âge .....	11
4.2	Hébergement antérieur .....	11
4.3	Nationalité.....	11
4.4	Implantation géographique des ménages LT à l'issue de l'intervention.....	12
4.5	Situation par rapport au travail.....	12
4.6	Ressources des ménages.....	12

# **1 PREAMBULE**

## **1.1 Présentation et évolution en 2017**

Nous disposons de cinq logements meublés de type 2 et 3, répartis sur 4 communes : Blénod les Pont à Mousson, Pont à Mousson, Frouard et Pompey (depuis 2017).

Au cours de l'année 2017, nous avons permis à une famille hébergée dans un logement transitoire à Pont à Mousson de prendre le bail à son nom. En effet, le logement répondant à sa situation et en accord avec le bailleur, nous lui avons cédé le bail. En remplacement de ce dernier, nous avons pu mobiliser un logement sur la commune de Pompey ; choix qui a permis une meilleure répartition de l'offre de logement sur le territoire

## **1.2 Cadre et objectifs de la mission**

Ce dispositif s'inscrit, selon les textes dans le cadre d'une logique d'hébergement d'urgence des ménages en difficultés. Le public accueilli en Logement Transitoire doit être en situation de rupture d'hébergement et sa situation sociale globale doit permettre d'envisager dans un délai raisonnable un projet de relogement autonome. Ce service correspond à une étape dans un parcours d'insertion. Il permet aux ménages pris en charge, de bénéficier d'un accompagnement et d'un hébergement pour une durée de 3 mois renouvelable.

Lors de l'entrée dans les lieux, il est demandé une caution auprès des ménages. Celle-ci permettant : la responsabilisation vis-à-vis des locaux mis à disposition, et l'acquisition des réflexes nécessaires en vue d'un relogement traditionnel.

Les ménages accueillis règlent mensuellement une participation financière forfaitaire auprès de l'association. Celle-ci est variable selon la composition familiale. Ce montant forfaitaire, doit permettre aux usagers de constituer une épargne suffisante pour assumer les frais nécessaires en vue du relogement. Le loyer est couvert par l'Allocation de Logement Temporaire (ALT).

La gestion locative quant à elle, est assurée par l'ARS et notamment par le service technique, qui participe ainsi à la réalisation de nos missions. (Maintenance technique, bail, loyer, taxes, assurances, branchements divers, chauffage ...).

Le passage en logement transitoire doit constituer un parcours de progression vers l'autonomie du public accueilli :

- Ce dispositif permet d'être une étape de reconstruction avant l'accès à un logement locatif classique aux personnes ayant connu un accident de la vie (absence de logement, rupture familiale ou conjugale, expulsion locative,...).
- Favoriser l'apprentissage des droits et des devoirs du locataire
- Mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires en vue de favoriser une insertion durable dans le logement
- Faciliter les conditions d'accès à un logement traditionnel grâce à la dynamique partenariale créée avec les bailleurs publics.

### **1.3 Le public ciblé**

La vocation des Logements Transitoires est d'accueillir des ménages ou personnes seules en rupture d'hébergement et qui ne peuvent accéder rapidement à un logement autonome.

Au regard de la typologie des logements, ce dispositif est à destination des ménages ayant une petite composition familiale : personne isolée, famille monoparentale, couple avec ou sans enfants.

La problématique personnelle des résidents ne doit pas être complexe au point qu'elle compromette une gestion responsable de la vie quotidienne, que ce soit au niveau financier, psychologique, ou de relation avec l'environnement social.

La potentialité que les bénéficiaires puissent trouver dans les mois suivant l'admission une réponse adaptée à leur problème, notamment de logement, conditionne l'admissibilité au logement transitoire.

### **1.4 Les modalités d'admission et d'accompagnement**

#### **La procédure d'admission**

Une orientation vers le dispositif des logements transitoires doit obligatoirement être étudié et validé par la Commission SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). Cette commission inter-CHRS valide les demandes effectuées par les services prescripteurs, et oriente vers les services concernés. La grande majorité des orientations émanent des SAO et en particulier du SAO Val de Lorraine.

A l'issue de cette validation, le ménage concerné est reçu lors d'un entretien avec le travailleur social en charge de son accompagnement, et le responsable de service. Cet entretien permet de contractualiser les modalités d'accueil et d'accompagnement.

### **1.5 L'accompagnement**

Le logement transitoire offre des garanties de respect et d'intimité aux occupants. Au delà de l'hébergement dont il bénéficie, chaque ménage bénéficie d'un accompagnement social individualisé. La collaboration des résidents avec le travailleur social dans la démarche d'insertion sociale est capitale et doit optimiser l'issue de la prise en charge.

L'accompagnement social global en logement transitoire est défini comme une action éducative centrée sur la personne, et qui agit sur l'environnement : elle vise son insertion globale dans la société.

Les travailleurs sociaux sont amenés à intervenir dans des domaines très variés auprès des ménages en fonction de leur situation. Ils soutiennent et accompagnent les usagers dans leurs démarches : administratives, sociales, professionnelles et/ou de formation, médicales, judiciaires.

Ce temps d'accueil doit permettre une évolution positive de la situation ; la personne accueillie est actrice de son projet, et notre service a pour but de préparer au mieux sa future autonomie.

A l'issue de l'accompagnement social des ménages, la situation est stabilisée, le ménage est locataire d'un appartement et un relai est fait avec le service social départemental. Dans des cas plus rares, il peut être envisagé une réorientation vers un autre dispositif comme un CHRS collectif si la personne n'est pas prête à se stabiliser en logement autonome.

### **1.6 Le logement transitoire et le partenariat**

Les professionnels travaillent avec l'ensemble des services, administrations publiques et privées, acteurs locaux et départementaux dans le champ médical, administratif, financier, juridique, l'insertion professionnelle... afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

Depuis l'implantation du service sur le territoire, des partenariats privilégiés se sont développés et perdurent dont notamment :

- Avec les bailleurs HLM. Ils sont nombreux sur le territoire et la confiance établie permet d'obtenir des propositions de logements dans des délais raisonnables.

- Avec la CAF : nos liens privilégiés et rencontres régulières avec l'animateur Caf du territoire permet de débloquer rapidement des situations.

L'implantation de notre établissement à Pompey a permis de développer et favoriser de nouveaux partenariats avec notamment la mission locale (l'équipe de la Garantie jeune), Cap entreprise...



## 2 DESCRIPTIF DES MÉNAGES ACCUEILLIS

### 2.1 Typologie des ménages

Catégorie des ménages	2017			2016		
	ménages	adultes	enfants	ménages	adultes	enfants
Hommes isolés	1	1		1	1	
Femmes isolés	1	1		2	2	
Hommes isolés avec enfants						
Femmes isolées avec enfant(s)	8	8	10	5	5	11
Couples sans enfant						
Couples avec enfant(s)	2	4	3	1	2	1
<b>total ménages</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>12</b>

Nous pouvons noter une légère augmentation du nombre de ménages accueillis en 2017. La typologie des ménages reste sensiblement la même que l'année précédente : ce dispositif accueille essentiellement des femmes isolées avec enfants.

### 2.2 Motif de la demande-T

Motif de la demande en ménages	2017	2016	2017	2016
Conflits conjugaux	4	1	25%	11%
Rupture cohabitation - solidarité familial - amicale	5	5	50%	56%
Demandeurs d'asile régularisés			0%	0%
Errance - squats			0%	0%
Problèmes locatifs et d'hébergements	3	3	25%	33%
<b>total</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Nous pouvons noter une augmentation des demandes pour le motif des conflits conjugaux. Les ménages accueillis sur ce dispositif sont pour cette année exclusivement orienté par les SAO (validé par la commission SIAO). Le SAO du val de Lorraine a pour sa part une augmentation des demandes pour le même motif.

## 2.3 Durée de séjour

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2017			
Nbre de journées réalisées	personnes	en jours	en mois
3 110	19	164	5

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2016			
Nbre de journées réalisées	personnes	en jours	en mois
3 104	15	207	7

En 2017, on peut noter une augmentation du nombre de personnes accueillies et dans le même temps une diminution des durées de séjour (de 7 à 5 mois).

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette diminution :

-Les situations administratives et budgétaires de certains ménages accueillis ont permis de rapidement travailler un relogement en direct. Ces mêmes ménages ont pu bénéficier d'accompagnement ASH par la suite dans leur logement.

-Une famille accueillie au cours de l'année est sortie le jour même. En effet, elle a pu rapidement trouver une autre solution.

-Une famille accueillie d'un autre département a nécessité une réorientation vers un autre dispositif.

- une femme, accueillie dans un contexte de violences conjugales, est retournée au domicile.

Durée de Séjour sur sorties en pers	2017	2016	2015
Moins de 1 mois	3	6	
De 1 à 6 mois	9	5	6
De 6 à 12 mois	5	4	5
De 12 à 18 mois			
De 18 à 24 mois			
Plus de 24 mois	2		
<b>total</b>	<b>19</b>	<b>15</b>	<b>11</b>

La durée de séjour inférieure ou égale à 1 mois, est expliquée par le départ volontaire d'un ménage.

La durée de séjour est pour l'ensemble des ménages accueillis, inférieure ou égale à 1 an.

Pour un ménage, la durée de séjour est supérieure à 24 mois. En effet, ce ménage a nécessité un accompagnement long et complexe. Le relogement n'était pas envisageable, il a fallu travailler au maintien dans ce logement et avec l'accord du bailleur proposer le transfert du bail. Avant de terminer le suivi, des partenaires ont repris le relai : protection majeur vulnérable, secteur, aide à domicile, soin.

## 2.4 Réponses apportées

Orientation des ménages à la sortie	2017	2016	2017	2016
C.H.R.S./LT/M. RELAIS	5	2	63%	33%
Logement	2	3	25%	50%
Accueil en famille ou amis	1	1	13%	17%
Inconnu			0%	0%
<b>total</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Encore suivis au 31/12/17	4	3		

Orientation des personnes à la sortie	2017	2016	2017	2016
C.H.R.S./LT/M. RELAIS	12	7	63%	47%
Logement	4	5	21%	33%
Accueil en famille ou amis	3	3	16%	20%
Autre			0%	0%
Inconnu			0%	0%
<b>total</b>	<b>19</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Encore suivis au 31/12/17	8	7		

Sur les 12 ménages accueillis au cours de l'année 2017, 8 sont sortis du dispositif et 4 d'entre eux sont encore présents.

On peut constater une augmentation du nombre d'orientation en CHRS ; sur les 8 ménages sortant, 5 ont été orientés en CHRS. Il s'agit en fait de ménages qui ont pu bénéficier rapidement d'un relogement en direct (expliquant en partie la diminution des durées de séjour) et qui ont bénéficié d'un accompagnement ASSH dans le cadre du SIL dans leur logement autonome.

Seule une famille a nécessité une réorientation en CHRS collectif. Mme arrivait d'un autre département sortant de Centre Maternel suite à des violences conjugales. Elle a eu besoin d'un environnement plus contenant, plus rassurant plus structurant.

2 ménages ont été relogés en direct ; pour l'un d'entre eux la durée de séjour (plus de 24 mois) a permis de mettre en place les relais indispensables avant le transfert du bail. Pour l'autre, accueilli dans un contexte de violence conjugale, la personne s'est montrée très

autonome à tout point de vue et le logement transitoire a vraiment constitué un tremplin nécessaire à sa sortie du contexte conjugal violent.

### **3 PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2018**

Ce dispositif montre tout son intérêt pour des situations de rupture et dont le logement autonome est la prochaine étape. Il s'inscrit dans une logique de réponses aux besoins du territoire et offre un outil d'accueil et de suivi pertinent, au sein même de notre structure ARS- Val de Lorraine, en coordination avec les autres services (SAO, SIL, AVDL) et le SIAO54.

#### **3.1 Partenariat et échanges**

Installé à Pompey depuis fin 2016, nous avons commencé à développer un partenariat plus localisé. Pour autant, nous devons poursuivre notre démarche : organiser des rencontres, aller au devant, participer à des réseaux (réseau santé). Au cours de certaines de nos réunions de service, nous allons inviter des partenaires pour favoriser les échanges et le travail en commun, dans l'intérêt des publics accueillis.

Les situations des ménages accueillis sont quelque fois complexes et revêtent des champs de compétences très précis comme le droit des étrangers par exemple. Les logements transitoires n'échappent pas à la complexité des situations et les connaissances à développer sont aussi étendus que la diversité des suivis. Pour autant, des professionnels de l'ARS ont des connaissances et compétences certaines en la matière et pourraient participer à un échange de savoirs et de connaissances. Ces échanges permettraient également une meilleure connaissance des missions et du cadre d'intervention de chacun des services. Nous allons déterminer des domaines à approfondir et favoriser ces échanges en interne à l'association.

#### **3.2 Outils de travail et formation**

Il conviendra :

- de reprendre les procédures et les outils de travail existants : les valider, les actualiser, les faire évoluer
- Favoriser la formation pour les professionnels de terrain
- pour l'accueil de stagiaire : travailler un outil d'accueil

- L'analyse des pratiques est une demande des professionnels, il conviendra d'en échanger et d'en donner du sens.

### **3.3 Le parc locatif et le service technique**

Il conviendra si nécessaire, d'adapter la localisation et la configuration des logements aux besoins du territoire et des publics concernés.

Notre parc locatif est opérationnel et mobilisable grâce à un travail en coordination avec le service technique de l'ARS. En 2018, et comme les années précédentes, il est important de prendre du temps pour que cette coordination soit la plus efficiente possible.

## 4 ANNEXES

### 4.1 Tranches d'âge

Tranches d'âge	2017	2016	2017	2016
inférieur à 2 ans	2	1	7%	5%
02 à 03 ans	2	3	7%	14%
04 à 06 ans	3	3	11%	14%
07 à 11 ans	1	2	4%	9%
12 à 16 ans	2	3	7%	14%
17 à 18 ans	1		4%	0%
<i>sous total mineurs</i>	<i>11</i>	<i>12</i>	<i>41%</i>	<i>55%</i>
18 à 25 ans	3	2	11%	9%
26 à 35 ans	4	3	15%	14%
36 à 45 ans	4	2	15%	9%
45 à 56 ans	3	2	11%	9%
plus de 56 ans	2	1	7%	5%
<i>sous total adultes</i>	<i>16</i>	<i>10</i>	<i>59%</i>	<i>45%</i>
<b>total</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 4.2 Hébergement antérieur

Hébergement antérieur des ménages	2017	2016	2017	2016
CHRS ou assimilé	3	2	25%	22%
Hôtel / Foyer logement	1	2	8%	22%
Logement personnel	3	2	25%	22%
Famille, amis	5	3	42%	33%
Squat, rue		0	0%	0%
<b>total</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 4.3 Nationalité

Nationalités	2017	2016	2017	2016
Française	19	17	70%	77%
CEE	4	1	15%	5%
Afrique du Nord		1	0%	5%
Afrique noire	1		4%	0%
Europe de l'Est	3	3	11%	14%
Antilles			0%	0%
<b>total</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### 4.4 Implantation géographique des ménages LT à l'issue de l'intervention

Implantation géographique à la sortie	2017	2016	2015
Nancy et Couronne	1	1	
Lunévillois		1	
Val de Lorraine	6	4	4
Terres de Lorraine			
Autres départements	1		
Inconnue			1
<b>total</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

#### 4.5 Situation par rapport au travail

Situation par rapport au travail	2017	
	Entrée	Sortie
CDD		
CDI	2	
Sans emploi	10	8
En formation		
Poste d'Insertion		
Intérimaire		
Autres		
<b>total</b>	<b>12</b>	<b>8</b>

2016	
Entrée	Sortie
2	2
1	1
9	3
<b>1</b>	<b>1</b>
<b>13</b>	<b>7</b>

#### 4.6 Ressources des ménages

Ressources des ménages	2017	
	Entrée	Sortie
Sans ressource	10	1
RSA	11	5
AAH		
Prestation Familial		1
Chômage		
Salaire	3	
Autres	5	1
Retraite		
Inconnue		
<b>total</b>	<b>29</b>	<b>8</b>

2016	
Entrée	Sortie
5	2
2	1
1	
3	4
2	
1	1
<b>14</b>	<b>8</b>

☐ Certains ménages bénéficient de plusieurs ressources

